Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261008-20261207-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Projet séjour Maison des Jeunes au printemps 2027

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

La commission propose de valider la mise en place d'un séjour de trois jours pour 16 jeunes de 11 à 15 ans du 26 au 28 avril 2027.
Ce séjour aurait lieu en partenariat avec la Ville de Loudéac pour également 16 ados.
Une convention sera rédigée afin que la commune paie toutes les dépenses pour les 32 jeunes puis demandera le remboursement à la ville de Loudéac.

- 1ère proposition : 2 jours au Futuroscope et ½ journée à Poitiers

- 2ème proposition : 2 jours au Futuroscope et ½ journée à Aquascope

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ RETIENT le séjour : 2 jours au Futuroscope et ½ journée à Aquascope
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Loudéac.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor